

Cas pratique - droit pénal

Par **Mouhamed Sy**, le **26/04/2013** à **21:11**

salut

lors d'une altercation avec son voisin paul a frappé violemment celui ci lui occasionnant de graves blessures avec une infirmité permanente. c'est ainsi qu'il est poursuivi pour crime de coups et blessures volontaires et condamné à 10 ans d'emprisonnement. quelques jours après deux nouvelles lois sont intervenues

la première disqualifie cet acte en un délit tandis que la deuxième prévoit des règles de compétence nouvelles par rapport à cette infraction considéré dorénavant comme un délit. paul interjette appel alors devant la cour d'appel afin de pouvoir bénéficier des dispositions nouvelles plus douces. la cour d'appel se déclare incompétente sur quoi est fondée la cour d'appel les dispositions plus douces pourront-elles s'appliquer

Par **Mouhamed Sy**, le **26/04/2013** à **21:14**

la cour d'appel a raison puisque qu'elle est déjà statuer en dernière instance c'est pourquoi elle se dit incompétente

oui les dispositions plus douces pourront être appliquées puisque son affaire va être rejugée et il va bénéficier de la loi nouvelle qui est plus douce

merci de m'aider je ne comprends pas beaucoup si vous pouvez me faire le cas pour que je puisse avoir beaucoup d'idées